

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 septembre 2024 à 20h

Ouverture du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FRECHARD, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal: 15

15 conseillers en fonction: Valentin Marchal, Nicolas Stouvenot, Jean-Luc Fréchar, Mathieu Lejay, Pascaline Lotz, Marc Scheidecker, Lynda Vamparys, Marie-Lyne Turra, Jean-Marc Grassler, Armelle Maurer Willemmin, Roselyne Diaz-Rovirosa, Bernard Krieger-Joly, Pascal Hestin, Christian Pion, Alain Larchevêque.

Absents excusés : Valentin Marchal, Mathieu Lejay, Christian Pion, Armelle Willemmin proc à Jean Marc Grassler, Marc Scheidecker, Alain Larchevêque

Le quorum est atteint, les délibérations peuvent être prises valablement ; 10 votes peuvent s'exprimer.
La secrétaire de séance est Pascaline Lotz.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la réunion du 3 juin 2024
2. DBM 2 budget camping
3. Achat de terrain
4. Annulation délibération 2024 28 du 3 juin 2024
5. Prise en charge du logiciel de répartition du produit de la chasse
6. Divers

En début de séance, la Maire salue l'ensemble du conseil municipal.
Il propose d'adopter l'ordre du jour. Approbation de l'ordre du jour à l'unanimité.

2024 29°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 3 JUIN 2024

Après rappel des différents points examinés, le Maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 3 juin 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE, le procès-verbal de la séance du 3 juin 2024.

2024 30°) DBM n°2 BUDGET CAMPING

Afin de procéder à l'amortissement des biens, une ouverture de crédit de 2500 € au chapitre 042 avait été prise au dernier conseil. Il est nécessaire d'équilibrer les opérations d'ordre.
Aussi, le Maire propose une ouverture de crédit de 2500 € au chapitre 40 en recettes et de 2500 € au chapitre 21 en dépenses afin d'équilibrer le budget d'investissement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE d'effectuer une ouverture de crédit de 2500 € au chapitre 040 en recettes et de 2500 € au chapitre 21 en dépenses.

2024 31°) ACHAT DE TERRAIN

Le Maire rappelle l'avis de principe favorable du conseil pour l'achat des terrains de M Buchholz et consorts au prix de 3000 €.

Les terrains concernés sont – une forêt à Pierreusegoutte, section 5 numéro 124 de 77,80 ares et à Vougnigoutte, section 13 numéro 48 soit 25,56 ares.

Il y a 3 propriétaires en indivision;

- Pascaline Louichi : 6 rue des Rossignols 67120 Duttlenheim - louichi@gmail.com
- Ginette Verger ; 7 rue Perles 67300 Schiltigheim - ginette.verger@hotmail.fr
- Laurent Buchholz; 19 rue des Vosges 68490 Bantzenheim - lau.buchholz@orange.fr

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE d'acquérir les parcelles 124 section 5 d'une superficie de 77.80 a et 13 section 13 d'une superficie de 25.56 a auprès de Pascaline Louichi : 6 rue des Rossignols 67120 Duttlenheim, de Ginette Verger : 7 rue Perles 67300 Schiltigheim et de Laurent Buchholz : 19 rue des Vosges 68490 Bantzenheim tous trois en indivision.
CHARGE le maire de signer les actes nécessaires à l'acquisition de ces terrains.
PRECISE que les frais d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

2024 32°) ANNULATION D'UNE DELIBERATION

Le conseil est invité à annuler la délibération 2024 28 concernant la numérotation des habitations car ceci est de la compétence du Maire par arrêté et non du conseil municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
DECIDE d'annuler la délibération n°2024 28 du 3 juin 2024.

2024 33°) REFACTURATION DES FRAIS LIES A LA GESTION DE LA CHASSE COMMUNALE

Le maire propose,

Considérant que conformément à la décision de la Municipalité, le produit de la chasse est intégralement reversé aux propriétaires durant toute la durée du bail,

Considérant que la gestion de la chasse entraîne des frais annuels de maintenance pour la Commune,

Considérant que les modifications de présentation des fichiers imposés par les trésoreries nécessitent un logiciel,

Le conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de refacturer, pour le restant de la durée de location, soit de 2024 et jusqu'en 2033 inclus, le coût des frais de gestion estimé annuellement à 300 €HT, via la Trésorerie de Kaysersberg-Vignoble pour le déduire du montant du produit encaissé

DIVERS

Information dans le cadre des délégations (article L.2122.23)

Sans objet

Vente de terrain

Monsieur Félix Poirier ayant obtenu son permis de construire, la vente sera signée prochainement chez le notaire.

Une autre visite sur un terrain à l'AFUA a été faite par une personne intéressée.

Chasse

Suite à des chasses collectives, le maire a pris un arrêté portant réglementation de la chasse relatives aux tirs de destruction par les propriétaires afin d'assurer la tranquillité et la sécurité publique. En première instance, le tribunal a débouté les requérants.

Après avoir déposé un nouveau recours, le tribunal ordonne la suspension de l'arrêté du 15 mars 2024 et dispense la commune de verser la somme de 800 euros à chacun d'entre eux.

La commune ne se pourvoira pas en cassation.

Chalet de chasse

Suite à une demande des adjudicataires du lot 3, une étude pour mettre en place l'électricité au chalet a été demandée à Enedis. Le principe est de répercuter la dépense sur le loyer.

AURORA

Plusieurs devis ont été demandés pour la réhabilitation des locaux. Deux dossiers seront déposés auprès des différents financeurs dès connaissance du nouveau programme de financement des fonds européens.

Réseaux 20 KV

La dépose des lignes aériennes 20 KV a été réalisée par hélicoptère par Enedis, deux postes « cabine haute » seront démolis prochainement. Sur le circuit des fermes, les lignes 20 KV sont enfouies jusqu'à Naugigoutte. Le permis pour le nouveau transformateur est en instruction. A terme, seules les lignes Grandgoutte, Prérébois, La

Longire et fonds de Pierreusegoutte resteront aériennes avec néanmoins 4 départs différenciés, ce qui limitera considérablement les coupures.

Acquisition tracteur

Le marché pour l'acquisition d'un tracteur sera lancé prochainement, une subvention de 50% est validée par la DETR.

Les travaux concernant l'aménagement des chemins en enrobés pour la Vaurière, le Feignet et Prérébois sont prévus cet automne si le temps le permet.

MAM

L'étude de sol a conclu à la mise en place de 25 pieux de 9 m, les forages ont démarré début septembre, les travaux devraient se poursuivre mais ont pris 6 mois de retard.

Antenne téléphonie mobile

Orange doit mettre en place une antenne de téléphonie mobile dans le cadre de la politique « new deal » pour couvrir les zones blanches dans le vallon de la Hingrie, une première implantation a été défini sur un terrain privé, suite au mécontentement de quelques riverains, deux autres terrains communaux ont été proposés ; en attente des résultats de l'étude qui permettra de définir le meilleur endroit pour la prochaine installation.

80 ans de la libération

Le 24 novembre prochain aura lieu le 80e anniversaire de la libération de la vallée en nov 1944. Une commémoration avec véhicules d'époque sera organisée par le Souvenir Français « vallée de Ste Marie aux Mines et montagne » sur l'ensemble des communes avec l'appui financier de la communauté des communes. Toute la population est invitée à participer à ce moment festif, en se mettant en costumes d'époque, en pavoisant leur domicile.

L'eau du Val d'Argent

L'orchestre « les musiciens d'Europe » organise une action pluridisciplinaire durant les mois d'octobre et novembre sur le thème « L'Eau du Val d'Argent ». Actions pédagogiques, conférences, balades aux sources, et concerts seront proposés tout au long de ces deux mois.

Divers

Un devis a été demandé pour changer les portes du service technique

Un miroir a été demandé pour la sortie de la rue des Battants, en attente de retour du devis.

Bernard Krieger informe le conseil du passage de l'entreprise Schillinger qui effectuera le broyage des bords de chemins à compter du 20 septembre.

Roselyne Diaz demande ce qu'il en est de la fuite sur le toit de la salle polyvalente, l'entreprise HB interviendra rapidement

Pascal Hestin signale des difficultés de gestion au sein de Tellure et se montre inquiet pour l'avenir, même si concernant son activité, les chiffres sont en augmentation.

La séance est levée à 22h00.

RÉUNION DU 9 SEPTEMBRE 2024

prénom	nom	Signature
Jean Luc	FRECHARD	
Roselyne	DIAZ - ROVIROSA	
Armelle	MAURER WILLEMIN	Procuration à Jean Marc Grassler
Bernard	KRIEGER - JOLY	
Valentin	MARCHAL	Absent excusé
Nicolas	STOUVENOT	
Mathieu	LEJAY	Absent excusé
Pascaline	LOTZ	
Marc	SCHEIDECKER	Absent excusé
Lynda	VAMPARYS	
Marie - Lyne	TURRA	
Jean Marc	GRASSLER	
Pascal	HESTIN	
Christian	PION	Absent excusé
Alain	LARCHEVEQUE	Absent excusé